



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

ORGANISE EN VISIOCONFERENCE LE 03.06.2020

Présents : M. LERESTEUX, Président

MM. BACOURT, CUCURULO, DESHEULLES, GIFFARD, BELLISSENT, DESMONS, FLAMENT, GALLIOT, GUERRIER, GUESDON, KOCISZEWSKI, LEFRANCOIS, LEU, LIBERGE, LOUISE, LOUP, MICHEL, MOERMAN, RAHO, ROUTIER et VOISIN.

Excusée : Mme LE MAISTRE

Assistent : Mmes ABERGEL et DAYAUX et M. MONTAGNE

M. KOCISZEWSKI prend la parole avant l'ouverture du Comité de Direction pour informer qu'une réunion de COMEX est prévue ce jeudi afin de prendre des décisions sur plusieurs sujets (modalités de distribution du fonds de solidarité etc ...).

1- ACCUEIL DU PRESIDENT

M. LERESTEUX remercie l'ensemble des membres présents. Il excuse l'absence de Florence LE MAISTRE. Il souhaite avoir une pensée pour les personnes décédées ou gravement atteintes à cause du covid-19.

Le Comité de Direction prend acte des démissions de deux de ses membres : M. Lionel CHANDELIER et Mme Françoise PORTELLO et il les remercie pour le travail accompli. Suite à ces démissions ainsi que celle de Mme BEUDIN, M. LERESTEUX demande à M. FLAMENT, Président de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions d'assurer la gestion de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Féminines jusqu'à la fin de saison (la présidence était assurée par M. CHANDELIER). M. FLAMENT accepte et le Comité de Direction lui donne possibilité de s'adjoindre dans cette reprise d'activités des compétences nécessaires.

M. LERESTEUX souhaite rappeler que, contrairement aux dires entendus ici et là, une réunion spécifique pour les membres du Comité de Direction avait été organisée au début de mandat où chacun avait pu s'exprimer et qu'il sera toujours à l'écoute de ses collègues mais aussi des clubs. Il félicite de nouveau le travail de chaque commission qui a œuvré pendant cette période si particulière.

2- ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal n° 05 de la réunion du Comité de Direction du 15 mai 2020, mis en ligne le même jour, est adopté, sous réserve des corrections suivantes dont M. DESHEULLES expose la teneur.



Il indique que trois corrections sont à apporter à ce PV en son point 1, les deux premières dites de « librairie », la 3ème sur le fond afin d'adapter les modalités de départage lorsqu'il a été fait recours à la procédure du mini-championnat.

Texte actuel	Texte modifié
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les équipes à égalité de <u>quotient</u> dans des groupes différents : toutes rétrogradations, accessions des équipes jeunes, des équipes féminines, des équipes masculines seniors R2 et R3 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les équipes à égalité de rang dans des groupes différents : toutes rétrogradations, accessions des équipes jeunes, des équipes féminines, des équipes masculines seniors R2 et R3 ➤ <i>Remplacement du terme « quotient » par « rang »</i>
<p>Le principe retenu pour départager les clubs de groupes différents susceptibles d'accéder en division supérieure est de les classer selon le quotient obtenu lors des rencontres <u>aller et retour</u> les ayant opposés dans leur championnat aux 4 autres équipes classés de la 1^{ère} à la 5^{ème} place (en appliquant le barème régional).</p>	<p>Le principe retenu pour départager les clubs de groupes différents susceptibles d'accéder en division supérieure est de les classer selon le quotient obtenu lors des rencontres les ayant opposés dans leur championnat aux 4 autres équipes classés de la 1^{ère} à la 5^{ème} place (en appliquant le barème régional).</p> ➤ <i>Disparition des termes « aller et retour » afin de permettre l'établissement des classements</i>
<p>A l'issue du mini-championnat, en cas d'égalité de quotient entre les clubs à départager ou dans l'impossibilité de recourir aux critères initialement prévus, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre sa différence générale de buts, (différence entre les buts inscrits et les buts encaissés) et son nombre de rencontres comptabilisées</p>	<p>A l'issue du mini-championnat, en cas d'égalité de quotient entre les clubs à départager ou dans l'impossibilité de recourir aux critères initialement prévus, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le nouveau quotient issu du rapport, au sein du mini-championnat, entre la différence de buts (différence entre les buts inscrits et les buts encaissés) et le nombre de rencontres comptabilisées.</p> ➤ <i>Ajout de la précision des modalités de calcul de la différence générale de buts</i>

3- POINT SUR LES CONTENTIEUX EN COURS

3.1 – Procédures en cours

M. DESHEULLES fait état des procédures en cours. Pour le moment, la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (CFRC) s'est réunie à deux reprises et a traité 26 requêtes (Nouvelle Aquitaine : 5 – Bretagne : 3 – Grand Est : 9 – Paris-Ile-de-France : 1 – Guadeloupe : 2 – Normandie : 4). Quatre affaires concernaient la détermination des accédants en championnat National 3 ; tous ces dossiers ont été confirmés, les ligues concernées, dont la Normandie, ayant appliqué les mesures prévues dans le texte du championnat du National 3.

Concernant la Normandie, 4 dossiers était à l'ordre du jour de la CFRC. MM. DESHEULLES et CUCURULO indiquent que les décisions ne sont, pour le moment, pas connues et n'ont pas été notifiées aux clubs.



Pendant la réunion, les décisions ont été notifiées et donc les résultats communiqués aux membres : la CFRC a maintenu toutes les décisions de la Ligue de Normandie.

Les membres sont satisfaits d'entendre que la Ligue a été confortée dans ses décisions, lesdites confirmations actant du bon travail réalisé.

M. DESHEULLES indique que plusieurs autres dossiers sont en cours et seront à l'ordre du jour d'une prochaine Commission Fédérale des Règlements et Contentieux.

3.2 – Championnats de jeunes U14-U15

Le Comité Directeur,

- après avis de la Commission Régionale de Formation et Préformation,
- vu les possibilités offertes par la structuration des championnats U14 et U15 la prochaine saison,
- attendu que ces divers championnats se situent dans un parcours générationnel,

décide que toutes les équipes ayant participé aux championnats U14 de la saison 2019-2020 se verront proposer une affectation dans les championnats R1 U15 de la saison 2020-2021, ces dispositions n'ayant aucune incidence sur les accessions en championnat R1 U16 de la saison 2021-2022.

La décision est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa première notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

4- COMPETITIONS

M. FLAMENT souhaite remercier l'ensemble des bénévoles qui ont travaillé sur la gestion des compétitions car il rappelle que, même s'il est avec M. LEU le porte-parole de ce domaine auprès du Comité de Direction, cela relève d'un travail d'équipe de la commission. Il laisse la parole à M. LEU pour la suite.

4.1 – Validation des classements Futsal et Football Entreprise





CLASSEMENTS

CLASSEMENTS SENIORS - FUTSAL

REGIONAL 1 - GROUPE A

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	U. S. Gueriniere 1	29	12	9	2	1	0	87	62	25
2	As Villers Houlgate 1	27	12	9	0	3	0	79	45	34
3	Ac Demouville Cuverv 1	23	12	7	2	3	0	68	55	13
4	Caen Futsal 1	23	12	7	2	3	0	76	58	18
5	Ca Lisieux Pa 1	16	12	5	1	6	0	75	89	-14
6	Herouville Futsal 2	10	12	3	1	8	0	56	78	-22
7	Troarn Fc 1	9	12	3	0	9	0	60	75	-15
8	A.S.L. Chemin Vert 1	3	12	1	0	11	0	50	89	-39

REGIONAL 1 - GROUPE B

	Equipe	Quotient	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	As Madrillet Chat Bl 1	2,55	28	11	9	1	1	0	70	32	38
2	Le Havre Futsal Ac 1	2,27	25	11	8	1	2	0	65	48	17
3	Futsal Jeunesse Havr 1	1,82	20	11	7	0	3	1	53	48	5
5	Us Cap De Caux Criq 1	1,67	15	9	5	0	4	0	45	36	9
4	Cms Oissel 1	1,58	19	12	6	2	3	1	71	58	13
6	Al Deville Maromme 1	1,36	15	11	5	0	6	0	57	63	-6
7	Caucriauville Futsal 1	1,18	13	11	4	1	6	0	37	54	-17
8	Romilly Pt St Pierre 1	0,40	4	10	1	1	8	0	44	61	-17
9	Le Havre F.C. 2012 1	0,17	2	12	1	0	10	1	46	88	-42
10	Ruche Deville Futsal 1	0,00	FG	0	0	0	0	0	0	0	0

Les classements futsal sont adoptés à l'unanimité.



CLASSEMENTS SENIORS - FOOTBALL ENTREPRISE

REGIONAL 1 - GROUPE A - 1ère PHASE

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	PP0	BP	BC	Diff
1	As Robert Masselin 1	24	9	8	0	1	0	62	6	56
2	Us Tca Rouen 2	22	9	7	1	1	0	27	9	18
3	Rc Du Port Du Havre 1	21	9	7	0	2	0	43	13	30
4	Ca Cheminots Stephan 1	16	9	5	1	3	0	42	13	29
5	As Dresser Rand Le H 1	15	9	5	0	4	0	26	32	-6
6	Le Vaud. Aptar 1	10	9	3	1	5	0	19	42	-23
7	Labelle St Pierre V 1	10	9	3	1	5	0	12	27	-15
8	Apchs Rouvray Sottev 1	6	9	2	0	7	0	18	49	-31
9	F.C. Aspen 1	5	9	2	1	6	2	14	38	-24
10	Ac Renault Cleon 2	0	9	0	1	8	1	4	38	-34

REGIONAL 1 - GROUPE B - 1ère PHASE

	Equipe	Pts	Pena	JO	GA	NU	PE	PP0	FO	BP	BC	Diff
1	Ac Renault Cleon 1	21	0	9	7	0	2	0	0	39	16	23
2	Us Tca Rouen 1	18	0	9	6	0	3	0	0	31	11	20
3	Ags Fc 1	18	0	9	6	0	3	0	0	21	15	6
4	Rc Du Port Du Havre 2	16	0	9	5	1	3	0	0	19	21	-2
5	As Robert Masselin 2	15	0	9	5	0	4	0	0	33	15	18
6	Cocer Petit Couronne 1	11	0	9	3	2	4	0	0	15	35	-20
7	Ca Cheminots Stephan 2	9	0	9	3	0	6	0	0	19	23	-4
8	As Foure Lagadec Hav 1	8	6	9	5	0	3	1	1	23	21	2
9	As Chu Rouen 1	7	0	9	2	1	6	0	0	16	23	-7
10	Le Vaud. Aptar 2	1	0	9	1	0	6	0	2	11	47	-36

REGIONAL 3

	Equipe	Quotient	Pts	JO	GA	NU	PE	BP	BC	Diff
1	Le Havre Fc Bistrot 1	2,44	22	9	7	1	1	28	14	14
2	Gournay Cx As Codah 1	2,36	26	11	8	2	1	37	12	25
3	As Commerçants Havre 1	1,60	16	10	5	1	4	26	34	-8
4	Havre S'Port 1	1,56	14	9	4	2	3	27	21	6
5	Fc Hapel Et Batiment 1	1,55	17	11	5	2	4	28	23	5
6	Safran Nacelles 1	1,50	15	10	4	3	3	27	18	9
7	As Total Petrochemic 1	1,44	13	9	4	1	4	22	26	-4
8	Havre Csm-C 1	1,30	13	10	4	1	5	20	20	0
9	Rogerville Sgsptof 1	1,29	9	7	3	0	4	15	26	-11
10	As Police Du Havre 1	0,44	4	9	1	1	7	15	21	-6
11	Rc Du Port Du Havre 3	0,18	2	11	0	2	9	11	41	-30

Les classements Foot Entreprise sont adoptés à l'unanimité.

Les décisions ci-avant portant sur les classements de fin de saison sont susceptibles d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

4.2 - Validation de l'architecture des championnats pour la saison 2020-2021

La Commission de Gestion des Compétitions propose 3 options au Comité de Direction. Un long débat s'instaure au cours duquel chaque membre s'exprime sur chacune des options.

Le Comité de Direction valide, à l'unanimité, l'option 1 ci-dessous détaillée.



Situation Saison 2019/2020		Proposition pour Championnat Saison 2020/2021	Les OBLIGATIONS fin de saison 2020/2021
R1 : Deux groupes de 12 équipes (24 équipes)	Arrêt des compétitions 16/03/2020 Classement par Quotient, diffusion Classement arrêté le 15/05/2020 Equipes régulièrement qualifiées pour le R1 saison 2020/2021 : 26 équipes	Deux groupes : de 13 équipes qualifiées	Retour situation normale de 12 équipes par groupes saison 2021/2022. Descentes : 3 équipes par groupes (Total 6 équipes)
R2 : Quatre groupes de 12 équipes (48 équipes)	Arrêt des compétitions 16/03/2020 Classement par Quotient, diffusion classement arrêté le 15/05/2020. Equipes régulièrement qualifiées pour le R2 saison 2020/2021 : 52 équipes	Quatre groupes : de 13 équipes qualifiées	Retour situation normale de 12 équipes par groupes saison 2021/2022. Descentes : 4 équipes par groupes (Total 16 équipes)
R3 : Dix groupes de 12 équipes (120 équipes)	Arrêt des compétitions 16/03/2020 Classement par Quotient, diffusion classement arrêté le 15/05/2020. Equipes régulièrement qualifiées pour le R3 saison 2020/2021 : 124 équipes	Six groupes : de 12 équipes qualifiées et Quatre groupes : de 13 équipes qualifiées	Retour situation normale de 12 équipes par groupe saison 2021/2022. Descentes : Les équipes classées 13 ^{ème} – 12 ^{ème} – 11 ^{ème} et les plus mauvais 10 ^{èmes}

La présente décision ci-avant est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa première notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

5- PRESENTATION FUCHS SPORTS

A l'occasion du Bureau de Comité de Direction du 2 mars 2020, les membres se sont positionnés sur un système de captation vidéo et un prestataire : la société FUCHS SPORTS.

Un document a été envoyé aux membres du Comité de Direction afin de présenter le dispositif prévu pour les clubs de Régional 1 la saison prochaine. Les membres valident ce système.

Il sera présenté par la suite aux clubs et collectivités afin d'être mis en place dès le début de saison. Les clubs n'auront aucune dépense matérielle concernant ce dispositif, ils auront même la possibilité de vendre des encarts publicitaires à leurs partenaires.

6- POLE ESPOIRS

Thierry MONTAGNE fait un point d'étape sur l'évolution du dossier. Il indique que les parents et élèves ont été, en premier lieu, contactés par courrier puis ensuite reçus par des membres du groupe de travail, des conseillers techniques ainsi que des membres de l'établissement du Collège Marcel GAMBIER. Ces entretiens se sont bien déroulés.

Il indique également que le recrutement du directeur du Pôle Espoir a été effectué, celui-ci ayant été retenu à l'unanimité des membres ayant pris part à la sélection. Dans le même temps, sur proposition du candidat retenu, le groupe a sélectionné son adjoint dont le CV fait apparaître l'ensemble des diplômes requis ainsi, élément intéressant, qu'une spécialité d'analyste-vidéo.



Thierry MONTAGNE et Manuel HUET (CTR) ont effectué une réunion par visioconférence avec les deux nouvelles recrues afin d'échanger sur le travail effectué par l'équipe ETR depuis 3 ans sur le projet du pôle espoirs.

Ces deux recrues se déplaceront la semaine prochaine et dans 15 jours afin de rencontrer le Président, le groupe de travail, la municipalité ainsi que l'établissement.

M. KOCISZEWSKI fait état de l'avancement des travaux. La SHEMA annonce que les travaux devraient être terminés pour le 1^{er} septembre. Si le gouvernement l'autorise, une ouverture est envisagée à la rentrée 2020.

M. GUESDON informe les membres du Comité de Direction qu'il a pris contact avec un footballeur de renom pour devenir le parrain de cette première promotion. Ce dernier s'est dit honoré et M. GUESDON le rencontrera prochainement.

7- FUSIONS

Mme ABERGEL fait état du dossier des fusions, groupements et affiliations. Les Présidents de Districts demandent à la directrice que la salariée en charge de ce dossier les contacte afin de se mettre à jour sur la procédure et que les clubs concernés puissent saisir les informations nécessaires.

8- ARBITRAGE

8.1 – Validation des classements des arbitres

Gilles BELLISSENT, représentant de la CRA, fait état du travail effectué par la commission depuis le début du confinement concernant les classements des arbitres pour cette saison.

Il propose la procédure définie par la CRA pour établir ceux-ci :

1. Conformément au règlement intérieur, annexe 2, et en aucun lien avec la COVID 19, sont rétrogradés les arbitres qui ne se sont pas présentés aux tests physiques (3) ou qui ont échoué à ces tests (1)
2. Conformément au règlement intérieur, annexe 5, et en aucun lien avec la COVID 19, sont rétrogradés les arbitres qui ne se sont pas présentés aux tests théoriques (5) ou qui n'ont pas obtenu la note minimale requise à savoir 20/90 (1)
3. Sont neutralisés dans leur catégorie, les arbitres ayant réalisé moins de 50% des observations prévues par le RI de la CRA
4. Sont ensuite classés les arbitres groupe par groupe en remplaçant la note des observations manquantes par la note moyenne de toutes les observations réalisées dans le groupe
5. Application d'une seule descente par groupe sauf en R3 et AAR3 où il n'y a pas de descente
6. Application d'une montée minimum par groupe voire plus pour équilibrer les effectifs. Par exemple en R1, une montée supplémentaire en Elite Régionale afin que le groupe des ER soit de 16, effectif demandé par la DTA

En ce qui concerne les candidats R3 et AAR3, l'examen qui devait avoir lieu le samedi 04 avril est programmé le samedi 12 septembre dans les Districts afin de respecter les consignes sanitaires.

Il n'y a pas de classements pour les jeunes arbitres, ceux qui auront plus de 23 ans au 1^{er} janvier 2021 seront intégrés à la catégorie R3.

Cette méthode a reçu l'aval des CTRA et des membres de la CRA.

Le Comité de Direction se positionne favorablement sur ces dispositions.



8.2 – Validation des formations initiales des arbitres

Les CTRA ont proposé à la CRA d'organiser deux formations de 3 jours sans internat courant juillet ou août avec 8 candidats et 2 formateurs soit 10 personnes pour respecter les consignes sanitaires. Si cette formation est concluante, le système pourra être étendu au sein des Districts. Exceptionnellement la réception des dossiers se fera à la Ligue pour les 2 premières sessions.

Gilles BELLISSENT informe les membres que la CRA a reçu l'accord de la Direction Technique de l'Arbitrage ainsi que l'IR2F.

Les membres valident ces formations.

Malheureusement, le 4 juin 2020, la LFA n'a pas validé cette démarche à cause des mesures sanitaires car le gouvernement ne le permet pas.

8.3 – Divers

M. DESHEULLES souhaite que les deux CTRA mettent sur pied une aide aux clubs placés en troisième année d'infraction au statut avec restitution bi-mensuelle des actions menées.

M. CUCURULO réitère sa demande de documents destinés à faciliter le travail du conseiller en arbitrage qu'il a recruté pour son district.

9- DIVERS

9.1 – Suivi médical des arbitres

Concernant les dossiers médicaux des arbitres, le Docteur DESMONS propose aux membres un protocole pour le suivi médical des arbitres :

- Dans un premier temps, les dossiers qui arriveront à la ligue ou aux districts pourront être ouverts par une secrétaire. Pour cela, et afin d'éviter d'éventuels litiges concernant le secret médical, il est nécessaire de faire signer à la secrétaire, une « habilitation des secrétaires auprès des commissions médicales », document proposé dans le Vade Mecum Médical de la LFA (annexe 14).
- Dans un second temps, pour le traitement des dossiers :
 - o Si le certificat d'aptitude est signé par le médecin, la secrétaire pourra autoriser la licence. Elle classera ensuite les dossiers selon deux catégories :
 - Si le dossier est complet, il sera visualisé ultérieurement par la Commission Régionale Médicale
 - Si le dossier est incomplet, la licence est tout de même validée mais la commission réclamera les examens manquants lors de la vérification

Le Comité de Direction valide ce protocole. L'habilitation sera signée par les secrétaires en charge de l'ouverture des dossiers.

9.2 – Reprise des activités

Thierry MONTAGNE souhaite faire un point sur la reprise des activités pour les clubs. Il indique que deux guides fédéraux sont finalisés : un sur la pratique du sport à l'école dans le cadre du dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme) qui permettrait aux éducateurs de clubs d'intervenir en milieu scolaire, et un autre sur les activités club (possibilité pour les clubs de reprendre une activité football en respectant les conditions sanitaires et les gestes barrières).



Il souhaite également que la Ligue et les Districts permettent aux CTR et CTD DAP d'être personnes ressources pour les clubs souhaitent reprendre dès le mois de juin et pour ceux qui se posent des questions à ce sujet. L'idée est de les accompagner dans le cadre d'une reprise adaptée.

Bien évidemment, il a conscience que la fin de saison était la préoccupation première pour les membres du Comité de Direction, mais il souhaite que la question de la reprise se pose en reprenant contact avec les clubs.

Il précise également que la Direction Technique Nationale travaille sur guide pour les stages d'été toujours en respectant les mesures sanitaires strictes, ainsi que sur un autre guide de la rentrée de septembre avec différents scénarios.

Le Président conclut en se disant heureux de la manière dont s'est déroulé cette réunion, de façon solidaire et avec des votes à l'unanimité après que chacun ait eu la possibilité de se positionner.



Le Président,

Handwritten signature of Pierre LERESTEUX in black ink.

Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général

Handwritten signature of Roger DESHEULLES in black ink.

Roger DESHEULLES

